

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'aménagement de la ZAC Hiribarnea sur la commune de Mouguerre

L'arrêté préfectoral n° 21-25 du 19 octobre 2021 est modifié concernant le bénéficiaire de l'enquête publique.

Le conseil municipal de Mouguerre a désigné l'OPH Aquitanis en qualité de concessionnaire de la ZAC Hiribarnea.

La déclaration d'utilité publique et l'arrêté de cessibilité seront prononcés au profit de l'OPH Aquitanis.